

Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

N° 3, 9 mai 2022

Lutte aux mauvaises herbes au printemps

Après avoir enlevé les couvertures hivernales des contenants et après la fonte de la neige au champ, il est temps de prévenir l'apparition des plantes indésirables avant leur germination.

Que la culture soit en contenants ou en plein sol au champ, il est possible de réduire au minimum l'emploi d'herbicides par la prévention et l'emploi de diverses autres méthodes de contrôle des mauvaises herbes. Les herbicides de prélevée demeurent toutefois utiles dans la gestion des adventices.

C'est le bon moment de la saison pour réaliser les traitements herbicides de prélevée. Au moment de l'application, assurez-vous qu'il n'est pas trop tard pour l'utilisation de certains herbicides. Un tableau des herbicides de prélevée est accessible à l'aide d'un lien présenté à la page 4 de ce bulletin.

Cultures en contenants

Prévention

Pour l'empotage, il est important d'utiliser un substrat exempt de semences de mauvaises herbes. Il est primordial de recouvrir les tas de terreaux d'une toile s'ils sont entreposés à l'extérieur, de façon à éviter que les graines de mauvaises herbes transportées par le vent s'y déposent.



Plantule de galinsoga cilié



Morelle noire dans un pot d'hosta



Jeune oxalide dressée

Photos : IQDHO

Lutte physique

L'utilisation d'une toile géotextile tissée sur l'aire de production permet de réduire la quantité de mauvaises herbes aux alentours et, ainsi, la quantité de semences qui irait éventuellement se déposer sur la terre des pots.

À la surface des pots, on peut appliquer un paillis organique ou placer des disques faits de différents matériaux (géotextile, coco) pour nuire à la germination des adventices.



Disque de coco à la surface du pot et toile géotextile au sol (à droite)

Photos : IQDHO

En cours de saison, si des mauvaises herbes s'établissent dans les contenants, il est judicieux de les arracher avant leur floraison et l'apparition des graines.

Cultures en plein champ

Prévention

Afin de diminuer la quantité de semences de mauvaises herbes qui pourrait atteindre les zones cultivées, maintenir les abords de la pépinière tondus, pour empêcher la floraison des mauvaises herbes. Un soin particulier doit aussi être porté au bassin d'irrigation qui peut redistribuer les semences dans la culture.

Lutte physique

Certaines techniques peuvent nuire à l'établissement des mauvaises herbes en pépinière. Par exemple, l'engazonnement des allées entre les rangs avec du ray-grass, du trèfle ou de la fétuque permet de compétitionner les mauvaises herbes, lesquelles ont moins de place pour germer au sol. La tonte régulière des graminées semées en culture de couverture permet de les maintenir courtes et de favoriser leur tallage et leur densité.



Cultures de couverture dans des pépinières de *Thuja occidentalis* : graminées (à gauche) et trèfle (à droite)
Photos : IQDHO

D'autre part, l'application d'une couche de 6 à 10 cm de paillis organique en plein champ réduit considérablement l'émergence de mauvaises herbes comme le pourpier et l'amarante à racine rouge. Il est important de choisir un matériel de texture grossière et au compostage adéquat afin de ne pas nuire à la culture. Lorsqu'on utilise un paillis organique dont le ratio carbone/azote est plus élevé que 40, le programme de fertilisation doit être ajusté afin de prévenir les carences en azote induites lors de sa décomposition.

Lutte mécanique

Le travail du sol en surface permet de réprimer les jeunes mauvaises herbes. Quelques exemples d'équipements sont présentés dans le bulletin d'information N° 4 du 7 mai 2020 : [Désherbage alternatif en pépinière de champ : vidéos](#).



Digitaire dans une cédrière
Photos : IQDHO

Herbicides de prélevée

Des herbicides sont homologués pour l'utilisation avant la germination des mauvaises herbes dans les pépinières. Le tableau en ligne [Herbicides de prélevée homologués en pépinières ornementales en 2022 - Caractéristiques des produits](#) présente ces produits et spécifie si l'usage est permis au champ ou en contenants.

Certains produits ne sont efficaces que sur les très jeunes mauvaises herbes, c'est-à-dire celles en germination. Ces produits n'éliminent pas les mauvaises herbes levées ou déjà présentes. Dans la plupart des cas, il est recommandé de faire l'application de ces herbicides sur un sol propre, exempt de mottes et de débris.

Notez que les mauvaises herbes vivaces établies dans les contenants de l'année précédente ne seront pas éliminées par les herbicides de prélevée.

Afin de choisir le bon herbicide, il est important de connaître les espèces de mauvaises herbes qui sont présentes sur le site. Consultez les données de dépistage de la saison précédente pour sélectionner le bon produit de prélevée pour le printemps en cours. De plus, poursuivez le dépistage tout au long de la saison afin de suivre l'évolution des espèces à contrôler. À cet effet, consultez le bulletin d'information N° 6 du 21 juillet 2020 [Les herbicides homologués en pépinières ornementales](#) pour vérifier la liste des mauvaises herbes contrôlées par chaque herbicide.

Notes générales concernant l'utilisation des herbicides

- L'utilisation d'herbicides doit toujours être combinée à l'application de mesures préventives appropriées.
- Il est important d'enlever les feuilles mortes en surface du substrat ou du sol afin de s'assurer que l'herbicide entre en contact avec le sol.
- Éviter l'utilisation répétée du même herbicide année après année afin de réduire les risques de développement de mauvaises herbes résistantes et la prolifération d'espèces non détruites par le produit.
- **Toujours bien lire l'étiquette du produit avant son utilisation, et respecter toutes les recommandations du fabricant concernant chaque produit.**
- Toujours vérifier la tolérance de vos cultures pour les produits recommandés.
- Bien s'assurer que l'herbicide choisi est efficace pour les mauvaises herbes visées.
- La dose à utiliser peut varier selon le mode de culture des plants (en contenants ou en champ) et selon la texture du sol.

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de Santé Canada. En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

Pour plus d'information

- Bulletin d'information N° 6 du 21 juillet 2020 : [Les herbicides homologués en pépinières ornementales](#)
- Le [Guide d'identification des mauvaises herbes](#) du MAPAQ regroupe les caractères les plus utiles pour l'identification de quelque 120 plantes que l'on retrouve fréquemment dans les cultures.
- La [Trousse d'information sur les pesticides : pour protéger l'environnement et la santé humaine](#) présente, de façon claire et simplifiée, les bonnes pratiques de gestion des pesticides de même que la réglementation québécoise relative à l'utilisation de ces produits.

Ce bulletin d'information a été rédigé par Marie-Édith Tousignant, agr. et Nicolas Authier, agr. (IQDHO) et révisé par la [Direction de la phytoprotection](#) (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Pépinières ornementales](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La [reproduction de ce document](#) ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Herbicides de prélevée homologués en pépinières ornementales en 2022

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance*	N° d'homologation	Types de culture <i>Vérifier les plantes tolérantes sur l'étiquette</i>				Pratique culturale		Information complémentaire	Santé et environnement		
				Plantes ligneuses à feuilles caduques	Conifères	Herbacées	Ligneuses à feuilles persistantes	En champ	En contenants		IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures)
AUTHORITY SUPREME <i>Nouveau</i>	pyroxasulfone	15	32562		●			●		Uniquement contre la prêle (<i>Equisetum arvense</i>) dans la production de conifères. Appliquer avant la levée de la prêle, dès que le sol dégèle. Applications dirigées (en bandes). Irriguer après l'application ou incorporer mécaniquement.	ND	ND	12
	sulfentrazone	14											
BONANZA 480	trifluraline	3	28289	●	●	●	●	●		Printemps seulement. Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer à partir de 3 semaines avant la mise en terre jusqu'au moment de la plantation, ou en pulvérisation dirigée. Ne pas utiliser sur les plantes couvre-sol.	144	359	12
BROADSTAR <i>Non disponible</i>	flumioxazine	14	29229	●	●		●		●	Ne pas appliquer sur le feuillage humide. Ne pas incorporer dans le terreau. Appliquer au moins 6 semaines après le repiquage.	39	24	12 à 24
CASORON G-4	dichlobénil	29	12533	●	●		●	●	●	Utiliser lorsque la température est inférieure à 15 °C. Utiliser de l'eau pour incorporer le produit dans le sol. Ne pas utiliser moins de 4 semaines après la transplantation. Ne pas utiliser sur les sols sableux légers.	361	132	24
DACTHAL 75W	chlorthal (diméthyl ester)	3	8963	●	●	●		●		Ne pas utiliser en sol sableux.	169	173	12
DEVRIOL 10-G	napropamide	Inconnu	25230	●	●	●	●	●	●	Incorporer mécaniquement ou irriguer après l'application.	272	24	12
DEVRIOL 2-G	napropamide	Inconnu	25297	●	●	●	●	●	●	Incorporer mécaniquement ou irriguer après l'application.	272	24	12
DEVRIOL 2-XT	napropamide	Inconnu	31688	●	●	●	●	●	●	Incorporer mécaniquement ou irriguer après l'application. Peut se combiner à PRINCEP NINE-T.	272	49	12
DEVRIOL 50 DF	napropamide	Inconnu	25231	●	●	●	●	●	●	Incorporer mécaniquement ou irriguer après l'application. Peut se combiner à PRINCEP NINE-T.	272	24	12
DEVRIOL DF-XT			31081	●	●	●	●	●	●				
DUAL MAGNUM	S-métolachlore	15	25728	●	●	●	●	●	●	Utiliser la dose moins élevée sur sols sableux. Si appliqué par aspersion sur le feuillage des plantes cultivées, rincer par la suite.	88	270	12
DUAL II MAGNUM			29347	●	●	●	●	●	●				
FRONTIER MAX	diméthénamide-P	15	29194	●	●		●	●	●	Dose maximale sur sols à texture fine ou à teneur élevée en matière organique.	20	110	24
GALLERY 75 DF	isoxaben	29	24110	●	●	●	●		●		111	46	12
GALLERY SC	isoxaben	29	32587	●	●	●	●		●		ND	ND	12
GOAL 2XL <i>Usage restreint</i>	oxyfluorène	14	24913	●	●			●		Plus efficace en prélevée ou tôt en postlevée.	121	52	12
KATANA WG	flazasulfuron	2	33129		●			●	●	Appliquer avant la levée ou sur les mauvaises herbes de moins de 10 cm et avant le tallage des graminées. Ne pas appliquer la première année après le semis. Se combine à du glyphosate en postlevée.	50	8	12
FLAZASULFURON 25 WG			32910										
KERB SC	propyzamide	3	30264	●	●	●	●	●			135	1022	24
PRINCEP NINE-T	simazine	5	16370	●	●	pivoine	●	●	certaines conifères	Utiliser la dose faible sur sols sableux ou pauvres en matière organique. S'utilise à l'automne ou au printemps en champ sur des plants établis. S'utilise un mois après la plantation en contenants.	121	203	12
PROWL H2O	pendiméthaline	3	29542	●	●	●		●	●	Ne pas appliquer sur des fissures dans le sol qui permettraient à l'herbicide de toucher aux racines. Ne pas utiliser lors du gonflement des bourgeons ou du débournement.	116	193	24

Nom commercial	Matière active	Groupe de résistance*	N° d'homologation	Types de culture Vérifier les plantes tolérantes sur l'étiquette				Pratique culturale		Information complémentaire	Santé et environnement			
				Plantes ligneuses à feuilles caduques	Conifères	Herbacées	Ligneuses à feuilles persistantes	En champ	En contenants		IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures)	
RIVAL	trifluraline	3	18612			●	●	●	●	Utiliser au printemps. Incorporer au sol. Appliquer près des plants établis ou à partir de 3 semaines avant la plantation, jusqu'au moment de la plantation. Ne pas utiliser sur un sol avec plus de 15 % de matière organique.	144	368	12	
RONSTAR 2G	oxadiazon	14	23600	●	●		●		●	Ne pas appliquer sur le feuillage humide. Une irrigation ou une pluie après l'application améliore l'activité.	441	19	24	
SEDEHAMMER	halosulfuron (ester méthyle)	2	31211	●	●		●	●		Ne pas pulvériser sur le feuillage des plantes utiles. Liste de plantes ornementales sensibles sur l'étiquette.	39	7	12	
SIMADIX	simazine	5	15902	●	●	pivoine	●	●		Utiliser la dose faible sur sols sableux ou pauvres en matière organique. Peut se combiner au glyphosate (sels d'amine). S'utilise à l'automne ou au printemps sur des plants établis.	121	406	12	
SIMAZINE 480			23181											
SPECTICLE G	Indaziflam	29	32804	●	●	●	●		●	Irriguer avec 6 mm d'eau dans l'heure qui suit pour enlever les granules du feuillage et activer le produit.	16	3	12	
SUREGUARD	flumioxazine	14	29236	●	●				●	●	Ne pas appliquer sur un sol de texture fine ou contenant plus de 5 % de matière organique. Peut se combiner au glyphosate en postlevée.	36	19	12 heures à 6 jours
FLUMIOXAZIN 51 WDG			29235											
TREFLAN EC	trifluraline	3	23933	●	●	●	●	●	●	Appliquer à une température de 15 °C ou moins. Incorporer immédiatement après l'application. Appliquer à partir de 3 semaines avant la mise en terre jusqu'au moment de la plantation ou en pulvérisation dirigée. Ne pas utiliser sur les plantes couvre-sol. Ne pas appliquer sur un sol contenant moins de 2 % ou plus de 15 % de matière organique.	144	368	12	
TREFLAN granulaire	trifluraline	3	20836	●	●		●	●	●	Appliquer à une température de 15 °C ou moins. Incorporer immédiatement après l'application.	298	270	12	
YARDMASTER	flumioxazine	14	29812	●	●			●		Ne pas appliquer sur un sol de texture fine ou contenant plus de 5 % de matière organique. Peut se combiner au glyphosate en postlevée.	36	19	12 heures à 6 jours	

Légende :

1. L'IRS et l'IRE sont des indices de risque pour la santé et l'environnement. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

* Information tirée de SAgE pesticides. Parfois différent de l'étiquette.